



Demande de clôture à mon bailleur

Par **leila4444**, le **11/10/2015** à **11:57**

Bonjour, rnJe suis locatrice chez Habitat 25 et j'ai emménagé, il y a de cela un peu plus d'un mois, dans un appartement type F2 en rez de jardin. rnCe dernier comporte des arbustes qui longent tout le tour du jardin (environ 25 mètres). Cependant, ils ne sont pas accolés les uns aux autres, il y a donc des espaces et n'importe qui peut accéder à mon jardin et voir même mon logement si je laisse la fenêtre ouverte en étant dans une autre pièce (sous la douche par exemple). Il n'y a donc aucune sécurité! Et d'autant plus, que le jardin est situé face au parking, toutes personnes passent obligatoirement devant chez moi et les arbustes ne sont pas très haut... Je ne me sens vraiment pas en sécurité..rnQui plus est, les habitants et/ou invités se garent juste devant les arbres, je ne me sens pas chez moi.rnJ'ai demandé à mon gardien si il n'était pas possible d'installer au moins un grillage, mais celui-ci me dit que c'est à moi de le faire. Cela est très coûteux pour une longueur de 25 mètres.rnJe me retourne vers vous pour savoir que dois-je faire? Existe-il un moyen tel qu'il soit d'obtenir soit un grillage par l'Office hlm ou ne serait-ce qu'une aide financière partielle pour contribuer à ma sécurité?rnJe vous remercie d'avance pour votre réponse et du temps que vous passerez à l'étude de ma demande.rnCordialement,rnSabrina.

Par **moisse**, le **11/10/2015** à **12:03**

Bonjour,rnIl faut dans un premier temps se reporter au bail et indiquer ce qu'il dispose à propos du jardin.rnDans mon ancienne résidence parisienne, la pelouse entourant l'immeuble en rez de chaussée était commune et non en jouissance privative aux résidents du même niveau.

Par **leila4444**, le **11/10/2015** à **12:21**

Merci pour votre réponse Moisse,
En ce qui concerne mon bail, il y est mentionné que mon jardin est privatif...
Etre ataraxique équivaut à être calme d'esprit c'est cela?

Par **moisse**, le **11/10/2015** à **17:25**

Oui, mais c'est beaucoup plus facile avec l'âge.
Ceci dit, vous ne pouvez même pas clore le jardin sans l'accord du bailleur.
Mais s'il est d'accord pour une exécution à vos frais tant mieux.
Quant à lui imposer une clôture qui préserve à la fois la sécurité ET l'intimité, en l'espèce la vision de votre intérieur, j'avoue ne pas trouver un texte reportant une telle obligation.

Par **leila4444**, le **11/10/2015** à **20:18**

Je vais continuer mes recherches et si il n'y a aucune possibilité je n'aurais autre choix que de faire cette clôture et moi même et ce à mes frais...
Encore merci pour votre réponse.
Cordialement